

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

76 N° 3 1954

Jeûne et charité dans la liturgie du Carême

A. GUILLAUME

p. 243 - 253

<https://www.nrt.be/it/articoli/jeune-et-charite-dans-la-liturgie-du-careme-2447>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Jeûne et charité dans la Liturgie du Carême

S'il est vrai que la prière officielle de l'Eglise constitue un véritable catéchisme à l'usage des fidèles, « *lex orandi, lex credendi* », il est sans doute possible de découvrir, à partir des textes liturgiques eux-mêmes, le sens authentiquement chrétien de telle ou telle pratique de la vie morale. A propos du jeûne, par exemple, c'est principalement la liturgie du Carême qu'il convient de consulter. Certes, plusieurs études¹ ont été déjà entreprises sur la signification du carême et la valeur des œuvres de pénitence qui, traditionnellement, lui font cortège. Nous voudrions simplement attirer l'attention sur la collecte du mercredi des Cendres dont le sens nous semble plus riche que les traductions habituelles ne le laissent entendre :

« *Praesta, Domine, fidelibus tuis, ut ieiuniorum veneranda solennia et congrua pietate suscipiant et segura devotione percurrant.* »

La place de cette oraison, au début du carême, lui donne une importance particulière. Les chrétiens vont entreprendre de grands exercices : ces jeûnes « vénérables et solennels ». Il s'agit de s'y adonner avec des dispositions bien définies : « *congrua pietate* » et « *segura devotione* ». Que signifient ces deux expressions latines ? Il faut bien avouer que leur traduction n'est pas aisée, à moins qu'on ne les prenne tout simplement pour deux expressions synonymes². Pourtant, la densité habituelle des formules liturgiques, surtout des oraisons et des préfaces, nous fait douter de cette explication et il serait bon de chercher s'il n'est pas une façon de les traduire qui évite cette tautologie. Aussi bien se retrouvent-elles dans une autre oraison de carême, la collecte du samedi avant la Passion :

« *Fiat, Domine, quaesumus, per gratiam tuam fructuosus nostrae devotionis affectus : quia tunc nobis proderunt suscepta ieiunia, si tuae sunt placita pietati.* »

Ainsi, vers la fin du carême, la liturgie nous rappelle encore quelle a dû être notre attitude en face des œuvres de pénitence que nous nous sommes imposées : elles ne seront profitables que si elles ont été

1. Parmi les plus récentes études, voir B. Darragon, O.S.B., *Notre carême d'après les oraisons du Missel romain*, dans la *Vie spirituelle*, 86 (1952), pp. 248-265. — L. Bouyer, *Le Carême, initiation pascalle*, dans *La Maison-Dieu*, 31 (1952), pp. 7-18. — J. Leclercq, O.S.B., *Carême et Pénitence*, *ibid.*, pp. 44-59. — S. Lyonnet, S.J., *De ieiunio et abstinentia ut fontibus caritatis*, dans *Verbum Domini*, 30 (1952), pp. 92-100. — A. G. Martimort, *Pénitence quadragésimale et pénitence communautaire*, dans *L'Eglise et le pécheur* (Cahier de la Vie spir.), 2^e éd., pp. 223 ss.

2. Dom Guéranger, *L'année liturgique*, Paris, 1851, t. 4, p. 228, traduit « *congrua pietate* » par « *piété sincère* ». Dom Lefèbvre, dans son missel : « *avec la piété voulue* ».

inspirées par la « devotio » et si elles ont été conformes à la « pietas » de Dieu.

La meilleure façon de découvrir le sens de ces deux mots, c'est, nous semble-t-il, de remonter aux sources. Bien que notre liturgie romaine actuelle ait reçu, au cours des âges, de nombreux apports étrangers, en particulier d'origine gallicane, sa principale source est à chercher dans les sacramentaires romains des V^e, VI^e, VII^e siècles³. Ainsi, la collecte du mercredi des Cendres se trouve-t-elle dans le Gélisien⁴. Mais nous rencontrons dans le Léonien⁵ une préface qui va sans doute nous apporter un peu de lumière :

« Vere dignum... Toi qui as voulu, une fois faite la récolte des fruits de la terre, que nous te rendions grâces par l'abstinence, afin que par ce genre de « devotio » nous reconnaissions que nous ne les avons pas reçus pour flatter notre corps, mais pour soutenir sa fragilité, et que la quantité prise en moins serve à nourrir les pauvres. Ainsi, en même temps, un châtiment salutaire modère l'arrogance de la chair et la « pietas » nous rend les imitateurs de ta bonté (*imitatores tue benignitatis*). Puisse nous faire un tel usage des biens temporels que nous apprenions à désirer ardemment ceux du ciel⁶. »

Cette préface est tirée d'une messe composée pour les Quatre-Temps de décembre. A cette époque, l'Avent liturgique n'existait pas encore comme temps de pénitence préparatoire à Noël⁷. Il y avait pourtant quelques jours de jeûne dont la signification nous est donnée ici : Rendre grâces à Dieu pour les récoltes de l'année. Le jeûne est donc mis en relation avec l'action de grâces, avec la « devotio », mais aussi avec la « pietas ». Nous pourrions tout de suite analyser ce texte. Mais il nous semble préférable de remonter plus avant, jusqu'à son origine patristique. Nous savons maintenant combien notre liturgie romaine doit à S. Léon le Grand⁸ et si le sacramentaire léonien n'est qu'une compilation, il comporte de si nombreux emprunts aux homélies de S. Léon que l'on peut sans crainte consulter

3. Cfr Dom Cabrol, O.S.B., *La Liturgie Romaine*, dans l'encyclopédie *Liturgia*, Paris, 1943, pp. 501-506.

4. *In ieiunio mensis septimi*. Cfr H. A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, Oxford, 1894, p. 200.

5. Les formules de ces deux sacramentaires, le Léonien et le Gélisien, sont souvent identiques ou apparentées. Cfr E. Bourque, *Etude sur les sacramentaires romains*. Les textes primitifs. Coll. *Studi di Antichità Cristiana*, XX, Rome, 1949, p. 298. On sait par ailleurs qu'une partie du Léonien n'a pas été retrouvée, en particulier les offices du temps de Carême.

6. *Liber sacramentorum Ecclesiae Romanae*, 27, 12, in *ieiunio decimi mensis*; P.L., LV, col. 112. Cette préface se trouve également dans le sacramentaire grégorien, au mercredi des Quatre-Temps de septembre. Cfr Wilson, *The Gregorian Sacramentary under Charles the Great*, Londres, 1915, p. 285.

7. Cfr J. Leclercq, O.S.B., *Léon le Grand. Sermons*, coll. *Sources Chrétiennes*, Introduction, p. 19, note 1.

8. C. Callewaert, *S. Léon le Grand et les textes du Léonien*, dans *Sacris Erudiri*, I (1948), pp. 36-164, en particulier p. 120 : « S. Léon le Grand, le génie créateur de ce que notre liturgie romaine possède de plus beau, ses oraisons et ses préfaces, pleines d'une profonde richesse théologique et exprimées dans une langue digne de la belle période classique. »

ce grand Docteur pour préciser le sens de certaines formules trop concises.

Pour commenter la préface qui a retenu notre attention, il suffit de nous reporter aux sermons que S. Léon a prononcés à l'occasion du jeûne de décembre⁹. Son esprit de foi et son sens pratique s'y révèlent d'une façon étonnante. Il a affaire à des gens qui, pour la plupart, s'adonnent aux travaux des champs. On se trouve à une période de l'année où toutes les récoltes ont été soigneusement rentrées dans les maisons. Le premier sentiment qui doit s'élever du cœur des chrétiens, c'est une action de grâces pour les bienfaits que le Seigneur a si généreusement départis à ses enfants :

« Il est pleinement conforme à la justice et à la « pietas » de rendre grâces à la libéralité divine pour les fruits que la terre produit à l'usage des hommes, grâce aux sages dispositions de la Providence¹⁰. »

Mais comment exprimer pratiquement à Dieu notre merci? Voici qui peut paraître étrange : par l'abstinence¹¹! Faudra-t-il donc nous priver des biens que Dieu nous a pourtant accordés avec tant de largesse? Et cette privation serait-elle un acte de religion, une « dévotion »? S. Léon va nous aider à trouver la réponse à ces questions. Poursuivons d'abord le passage que nous venons de citer :

« Et pour montrer promptement notre bonne volonté, il nous faut non seulement accepter les renoncements du jeûne, *mais encore prendre soin de faire l'aumône*, afin que, de la terre de notre cœur, sortent aussi le germe de la justice et les fruits de la charité, et que nous méritions la miséricorde de Dieu en pratiquant la miséricorde à l'égard de ses pauvres¹². »

Les privations que les chrétiens doivent s'imposer ont ainsi un double but, dans la pensée de S. Léon. Elles servent d'abord à assurer la maîtrise de l'âme sur ses passions : il sera toujours nécessaire d'employer des moyens un peu violents si nous voulons garder la rectitude de notre action morale et il sera bon de nous tenir parfois en deçà des limites permises dans l'usage des biens créés¹³. Mais ce n'est là qu'un aspect négatif de l'ascèse. Les retranchements que celle-ci impose doivent permettre d'exercer une plus grande charité. Concrètement, une privation de biens matériels devra se traduire en aumône!

9. Cfr *P.L.*, LIV, col. 168-190 : sermons 12 à 20.

10. *Serm.* 17; *ibid.*, col. 180.

11. Cfr S. Léon, *Serm.* 16; *P.L.*, LIV, col. 177 : « Les pères ont prescrit ce jeûne, afin que, toutes les récoltes ayant été faites, une raisonnable abstinence soit consacrée à Dieu et que chacun se souvienne d'user de ses ressources de telle sorte qu'il soit plus sobre pour lui-même et plus généreux envers les pauvres. »

12. *Sermon* 17; *P.L.*, LIV, col. 180.

13. *Sermon* 81, de *Ieiunio Pentec.*, 4; *P.L.*, LIV, col. 421. Cfr Y. de Montcheuil, S. J., *Problèmes de Vie Spirituelle*, Paris, 1945, p. 138 : « Puisqu'il s'agit d'un redressement, l'ascèse aura toujours un caractère pénible... ». A. D. Sertillanges, O.P., *La Philosophie morale de S. Thomas d'Aquin*, Paris, 1942, p. 330.

Que ce soit là la pensée de S. Léon, une étude qui est en cours de publication le montrera abondamment¹⁴. Il nous suffira de citer un texte particulièrement explicite. A l'occasion des Quatre-Temps de Pentecôte, S. Léon exhorte ses fidèles à pratiquer le jeûne pour se purifier des fautes qu'ils ont pu commettre durant les festivités du temps pascal :

« Il faut revenir aux salutaires avantages de la sobriété et recourir au jeûne comme remède à la fois pour nos âmes et pour nos corps... Rendons grâces à la divine « Pietas » et, tout en recherchant les saintes délices de l'abstinence, mettons de côté un peu de notre nourriture afin que nos aumônes s'accroissent de ce dont nos tables auront été privées. C'est alors seulement que le remède du jeûne assure la guérison de l'âme, quand l'abstinence de celui qui jeûne restaure la faim du pauvre¹⁵. »

L'efficacité spirituelle du jeûne dépend donc de son orientation charitable ! Pour S. Léon, c'est là une évidence qu'il exprime parfois d'une façon saisissante :

« Fiat abstinentia fidelium, cibus pauperum¹⁶. »

« Ieiunia sine eleemosyna non tam purgatio animae est quam carnis afflictio¹⁷. »

« Nulla devotione fidelium magis Dominus delectatur quam ista quae pauperibus eius impenditur, et ubi curam misericordiae invenit ibi imaginem suae pietatis agnoscit¹⁸. »

Cette dernière formule va nous donner la clef que nous cherchons car nous sommes en mesure de préciser le sens de la « devotio » et de la « pietas » qui doivent conférer au jeûne son orientation chrétienne.

Chez S. Léon, le sens du mot « pietas » ne se restreint pas au sens moderne de « pitié »¹⁹. Lorsqu'il l'emploie pour désigner un attribut divin, il signifie la miséricorde, la bonté divine qui se penche sur les créatures humaines pour les secourir²⁰. Mais le plus souvent, S. Léon désigne par « pietas » une attitude chrétienne. Fondamentalement, ce mot exprime la ressemblance de l'homme avec Dieu infiniment bon et miséricordieux, mais ressemblance qui implique véritable

14. Nous nous permettons de signaler la parution prochaine de notre enquête historique : *Jeûne et Charité dans l'Eglise Latine, des origines au XII^e siècle, en particulier chez S. Léon le Grand*, aux éditions S.O.S., Paris.

15. *Serm. 70, de Ieiunio Pentec.*, 3; *P.L.*, LIV, col. 420.

16. *Serm. 20*; *P.L.*, LIV, col. 190. Cfr *serm. 13*; *ibid.*, col. 172 : « Fiat refectio pauperis, abstinentia ieiunantis ».

17. *Serm. 15*; *ibid.*, col. 175.

18. *Serm. 48, de Quadrag.*, 10; *P.L.*, LIV, col. 300-301.

19. Nous avons entrepris l'étude sémantique de ce mot dans les sermons de S. Léon. Nous avons pu relever 7 passages où il est employé comme un attribut de Dieu, alors que dans 53 autres cas il spécifie une attitude morale du chrétien.

20. La liturgie actuelle l'emploie la plupart du temps dans ce sens. Dans les seules oraisons, il est 48 fois attribué à Dieu et 8 fois aux fidèles. Cfr Bruylants, O.S.B., *Les Oraisons du Missel Romain*, Texte et histoire, Louvain, 1952, Index au mot « pietas ».

participation à l'activité même de Dieu²¹. La « *pietas christiana* » se traduit, en pratique, par l'exercice des œuvres exigées du chrétien, en tant que celui-ci est, à la fois, enfant de Dieu et frère de tous les hommes. En fait, la vie chrétienne se manifeste surtout par l'exercice de la charité fraternelle, celle-ci n'étant que la plus parfaite imitation de l'agir divin²². C'est pourquoi, dans la plupart des cas, « *pietas* » et « *opera pietatis* » désignent tout simplement la miséricorde et les œuvres de charité, matérielles ou spirituelles, que le chrétien doit exercer à l'égard de ses frères.

Nous comprenons maintenant la formule de S. Léon : « Là où le Seigneur rencontre l'empressement de la miséricorde, il reconnaît l'image de sa *Pietas* ». Nous saisissons mieux également une phrase de la préface du Sacramentaire Léonien, citée plus haut : « La *pietas* nous rend les imitateurs de ta Bonté ».

Mais en même temps, voici que nous découvrons la signification du mot « *devotio* ». Il s'agit, certes, d'un acte propre à la vertu de religion. Or cette vertu consiste, avant tout, à rendre à Dieu l'honneur, la gloire et les actions de grâces qui lui sont dus. Mais comment rendre gloire à Dieu, comment lui exprimer notre gratitude d'une manière qui soit vraiment digne de lui? En imitant nous-mêmes sa perfection, c'est-à-dire sa bonté, sa miséricorde, sa « *pietas* ». Que ce soit là la pensée de S. Léon, certaines expressions comme « *sacrificium misericordiae* » ou « *sacrificium pietatis* » le prouvent avec assez d'évidence²³. La « *devotio* » est, en effet, cette disposition fondamentale de la volonté qui se met tout entière au service de Dieu²⁴. N'est-il pas normal, d'ailleurs, que l'union réalisée par la grâce entre Dieu et l'homme se traduise comme tout naturellement par une union des volontés? C'est pourquoi S. Léon insiste tant sur la conformité à la volonté divine, nécessaire à celui qui veut répondre aux exigences de son être divinisé :

« Quand Dieu unit la charité envers le prochain au précepte de l'amour de Dieu, il nous commande l'imitation de sa bonté, afin que nous aimions ce qu'il aime et fassions ce qu'il fait... En toutes choses, il exige le service de notre coopération et veut que nous soyons les dispensateurs de ses dons, de telle sorte que celui qui porte en lui l'image de Dieu, fasse aussi sa volonté²⁵. »

21. Cfr S. Léon, *serm.* 43, de *Quadrag.*, 5; *P.L.*, LIV, col. 285 : « Merito Deo gratiae referuntur de pietatis officiis, cuius opera videntur in famulis. » *Serm.* 12; *ibid.*, col. 169 : « ut in nobis formam suae bonitatis (Deus) inveniat, dat unde ipsi quoque quod operatur operemur. »

22. Cfr I Joh., IV, 11 : « Si Dieu nous a tant aimés, nous devons, à notre tour, nous aimer les uns les autres. »

23. Cfr S. Léon, *Serm.* 20; *P.L.*, LIV, col. 189. *Serm.* 13; col. 172. *Serm.* 42; col. 280. Cfr Jac., 27 : « Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem haec est : visitare pupillos... ». — S. Thomas, II^a II^{ae}, q. 30, a. 4, ad 1 : L'exercice de la miséricorde est un véritable sacrifice.

24. Cfr C. Callewaert, *S. Léon et les textes du Léonien*, loc. cit., p. 52.

25. S. Léon, *Serm.* 90, de *iei. sept. mens.*, 5; *P.L.*, LIV, col. 449 : « Ut qui fert Dei imaginem, Dei faciat voluntatem. »

Notre amour pour Dieu n'est rien d'autre que cette « devotio » ; et puisque la volonté de Dieu n'est qu'une Bonté qui se donne, notre union à Dieu par amour se traduira par nos œuvres de miséricorde :

« Aimer son prochain c'est aimer Dieu, lui qui a voulu concentrer la plénitude de la Loi et des Prophètes dans l'unité de cette double charité. Ainsi, que personne ne doute que l'on offre vraiment à Dieu ce que l'on donne à un homme, selon le mot du Seigneur parlant des pauvres à soulager : *Quod uni fecistis, mihi fecistis* ²⁶... »

Dans un tel contexte, la collecte du mercredi des Cendres nous apparaît extrêmement riche de sens. Son antiquité ne fait pas de doute ²⁷, son style est léonien. On peut donc sans crainte l'interpréter à la lumière des textes de S. Léon le Grand.

La « pietas congrua » n'est pas du tout la « piété sincère » de nos missels à l'usage des fidèles. C'est la charité fraternelle, qui se penche avec prédilection sur les plus malheureux pour leur venir en aide. C'est un reflet de la « Pietas » de Dieu le Père, de sa miséricorde à l'égard des hommes pécheurs. Il faut donc que nos jeûnes soient nourris de cette « pietas » si nous voulons qu'ils soient agréés de Dieu. La collecte du samedi avant la Passion nous le rappelle clairement ²⁸.

Quant à la « devotio segura », c'est une attitude ferme de la volonté qui demeure attachée inébranlablement à Dieu pour faire en tout son bon plaisir. Le Seigneur nous a suffisamment prouvé son amour pour qu'en retour nous nous remettions sans crainte entre ses mains, prêts à recevoir sa parole, prêts à nous « dévouer » à son œuvre. Et comme son œuvre est essentiellement une œuvre d'amour, un plan de salut, une manifestation de sa miséricorde, de sa « pietas », nous y collaborerons si nous imitons sa bonté à l'égard de nos frères.

Comme on le voit, bien loin d'identifier « pietas » (au sens de piété) à « devotio », c'est la « devotio » qui pratiquement tend à se rapprocher de la « pietas » (au sens de miséricorde). Et c'est dans cette mesure que notre « devotio » produira ses fruits, comme nous le demandons dans la même oraison du samedi avant la Passion ²⁹.

*

* * *

Nous pourrions arrêter ici notre étude. Il convient pourtant de la compléter en montrant, d'une part, que cette manière d'envisager le jeûne n'était pas particulière à l'Eglise de Rome, mais que la Liturgie Gallicane ³⁰ exprimait la même pensée sous une autre forme. D'autre

26. *Serm.* 94; *ibid.*, col. 460.

27. Cette oraison ne se trouve pas dans le sacramentaire Léonien, mais dans le Gélasien; cfr *supra*, notes 4 et 5.

28. « Quia tunc nobis proderunt suscepta ieiunia, si tuae sunt placita pietati. »

29. « Fiat, Domine, per gratiam tuam fructuosus nostrae devotionis affectus... »

30. Cfr H. Leclercq, O.S.B., *Art. Gallicane (Liturgie)*, dans *D.A.C.L.*,

part, il sera bon de faire remarquer que notre liturgie actuelle du Carême conserve encore plusieurs textes qui confirment ce point de vue.

Au cours d'une messe pour le jour des Rogations, la Liturgie Gallicane nous fait demander, d'une façon générale, un accroissement de charité fraternelle, comme fruit de notre jeûne :

« Ta nourriture (spirituelle), Seigneur, nous la goûtons d'un cœur contrit, à la suite des restrictions infligées à nos corps; et ainsi affligés par la pénitence du jeûne, nous prions avec supplication, réclamant de ta seule miséricorde ce que nos œuvres ne méritent pas : que notre esprit se nourrisse de la douceur de ton amour, et que cette nourriture excite nos cœurs à l'amour du prochain ³¹. »

Dans la messe suivante, nous trouvons la même idée :

« Efface toute faute, Seigneur, afin que, grâce à l'abstinence d'aliments, ton amour et celui du prochain croissent dans nos cœurs ³². »

Enfin, dans une messe pour un jour de jeûne :

« Daigne accepter, Seigneur, ce sacrifice de notre jeûne; qu'il nous rende capables de sincérité grâce au don de ta charité et qu'il nous conduise à la béatitude promise, unis par cette charité. Répands abondamment dans nos cœurs purifiés et fortifiés par le jeûne, le pur amour pour toi et le prochain, afin que, libérés par l'abstinence des disputes et des méchancetés mondaines, nous méditations davantage les choses célestes ³³. »

Ces trois textes, très riches dans leur concision, demanderaient d'abondants commentaires. Qu'il nous suffise de souligner comment le jeûne est ici tout ordonné à la charité, il doit réaliser cette purification, ce détachement indispensables à l'irruption de la charité dans nos cœurs, de cette charité qui vient de Dieu comme un don gratuit, mais qui rejaillit, d'un même élan, vers Dieu et le prochain. C'est, au fond, le même amour qui vient de Dieu comme de sa source et qui se répand sur le prochain par notre intermédiaire. Le jeûne nous dispose à recevoir plus abondamment la charité divine dans nos cœurs et, par conséquent, à exercer une plus grande charité fraternelle. La vraie charité est, en effet, principe d'union entre les chrétiens, elle les fait avancer ensemble vers la béatitude promise, elle comble déjà leurs cœurs de suavité, elle les fait vivre par avance dans la Patrie Céleste.

Mais cette charité va se concrétiser en des œuvres de miséricorde à l'égard des pauvres et notre jeûne lui-même deviendra source d'aumône :

t. VI, col. 477 : « Dès les dernières années du IV^e siècle, la liturgie gallicane était en usage en Gaule et dans la Haute Italie. »

31. *De Liturg. Gallicana*, L. III, 47, *missa 1 die in rogationibus*; P.L., LXXII, col. 287.

32. *Ibid.*, *missa 2*, col. 288.

33. *Ibid.*, *missa Ieiunii*, *coll. ad pacem*, col. 262.

« Accordez, Seigneur, nous vous en prions, que les aliments que nous mettons de côté en jeûnant, nous les distribuions joyeusement aux pauvres, sous l'impulsion d'une bonne volonté venant de vous. Car l'observance du jeûne ne deviendra fructueuse que si, en même temps que nos sens, notre âme est rendue plus pure, grâce à la chaste tempérance, et si l'intensité de notre amour féconde notre conscience ³⁴. »

Voilà le jeûne parfait : La charité ouvre les yeux de notre cœur pour nous amener à compatir aux misères de nos frères. A vrai dire, ce sentiment de fraternité ne nous est pas tellement « naturel » ; c'est pourquoi, il faut demander à Dieu, dans la prière, qu'il nous infuse sa propre charité, seule capable de briser les limites de notre égoïsme, en conformant réellement notre conduite aux mœurs divines elles-mêmes ³⁵. Le jeûne ainsi compris est bien celui que décrit Notre-Seigneur dans son sermon sur la montagne ³⁶ : Ce qui compte, ce n'est plus l'étalage d'une pénitence qui utilise la cendre ou d'autres signes extérieurs de mortification, mais c'est la mise en pratique de ce qui est le signe par excellence des chrétiens, la charité fraternelle ³⁷.

Si maintenant nous nous penchons sur les textes liturgiques de notre carême actuel, nous y trouvons comme un écho de cette doctrine. L'épître de la messe du mercredi des Cendres nous présente un texte de Joël que les Pères ont souvent commenté : « Scindite corda vestra et non vestimenta vestra... sanctificate ieiunium, vocate coetum ³⁸... » :

« Il faut considérer, nous dit S. Grégoire, combien la vertu d'abstinence est regardée pour peu de chose ; elle n'est recommandée, en effet, qu'en raison des autres vertus (qui l'accompagnent). De là le mot de Joël : *Sanctificate ieiunium*, sanctifier le jeûne, en effet, c'est, en le complétant par d'autres biens, observer une abstinence de la chair qui soit digne de Dieu. Il faut donc avertir ceux qui jeûnent qu'ils n'offrent à Dieu une abstinence agréable que s'ils donnent aux pauvres les aliments dont ils se sont privés ³⁹. »

C'est la célèbre exhortation du prophète Isaïe que l'Eglise nous fait lire dès le vendredi et le samedi après les Cendres :

« Crie, ne t'arrête pas, fais retentir ta voix... »

Oui, vous jeûnez en vous disputant et en vous querellant

34. *Ibid.*, *missa Ieiunii*, coll. 262.

35. Cfr *Eph.*, IV, 32 et V, 1-2.

36. Mt., VI, 16-18.

37. Joh., XIII, 35. Cfr une interprétation patristique de Mt., VI, 17 : unge caput tuum : « Dans cette onction, remarque S. Chromatius d'Aquilée, nous avons reconnu la miséricorde. Ainsi oindre sa tête, c'est exercer la miséricorde envers son prochain. » (*P.L.*, XX, 364). Ce symbolisme a un fondement dans le rapprochement de deux mots grecs : ἔλεος, miséricorde et ἔλαιον, huile.

38. Joël, II, 11-15.

39. S. Grégoire le Grand, *Regula pastoris*, 3, 19 ; *P.L.*, LXXVII, col. 82-83. Cfr S. Bernard, *Serm.* 4, in *Quadr. de oratione et ieiunio* ; *P.L.*, CLXXXIII, col. 177 : « Sanctificate ieiunium, vocate coetum : qu'est-ce que convoquer l'assemblée ? C'est garder l'unité, choisir la paix, aimer la fraternité. »

Et en frappant à coups de poing le pauvre...

Ne savez-vous pas quel est le jeûne que j'aime :

Rompre des chaînes injustes,

Délier les liens du joug,

Renvoyer libres les opprimés,

Briser tous les jougs,

Partager son pain avec l'affamé,

Héberger les pauvres sans abri,

Vêtir celui que tu vois nu,

Et ne pas te dérober devant celui qui est ta propre chair ⁴⁰...

Saint Jérôme fait remarquer que le prophète dit de partager *un* pain avec le pauvre et non pas des pains, *son* pain et non pas le pain des autres... et si l'on n'a pas de pain, qu'on accorde l'hospitalité de son toit. Cela veut dire qu'il est toujours possible de venir en aide au prochain en se privant de quelque chose, ou en sachant s'imposer une gêne par amour pour lui, fût-il un ennemi.

Il n'est pas étonnant, dans de telles perspectives, de rencontrer comme évangile du vendredi après les Cendres, un passage du sermon sur la montagne où Notre-Seigneur nous recommande le précepte de la charité universelle :

« Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Eh bien ! moi je vous dis : aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin de vous montrer les fils de votre Père des cieux... Soyez parfaits comme votre Père est parfait ⁴¹. »

A propos de ce texte, nous nous contenterons de rapporter un passage de la *Didachè* où l'auteur cite librement le texte de S. Matthieu en y ajoutant une phrase sur le jeûne dont la source est inconnue :

« Quel mérite, en effet, d'aimer ceux qui vous aiment ? Les païens n'en font-ils pas autant ? Quant à vous, aimez ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour vos ennemis, jeûnez pour ceux qui vous persécutent ⁴². »

Nous savons que, déjà chez les juifs, le jeûne était considéré comme ayant une valeur d'intercession ⁴³. On pouvait donc jeûner pour les ennemis aussi bien que prier pour eux.

Enfin, au lundi de la première semaine de Carême, alors qu'un passage du prophète Ezéchiel ⁴⁴ nous présente Dieu sous l'aspect du

40. Isaïe, LVIII, 1-10.

41. Mt., V, 43-48. Cfr Luc, VI, 36 : « Soyez miséricordieux comme votre père est miséricordieux. »

42. *Doctrina XII Apostolorum*, I, 3. Cfr Hemmer-Lejay, *Les Pères Apostoliques*, t. 1, p. XC.

43. Cfr *II Samuel*, XII, 15-23 (Repentir de David après son péché). Le premier jeûne solennel des Juifs fut celui de la fête de l'Expiation, cfr *Lev.*, XXIII, 26-32.

44. Ez., XXXIV, 11-14.

bon pasteur prenant soin de toutes ses brebis, surtout de celles qui ont davantage besoin d'être secourues, l'évangile nous rapporte la scène du jugement dernier :

« Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez recueilli... Toutes les fois que vous avez fait cela à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ⁴⁵. »

Saint Léon commente ce texte en ces termes :

« Parce que les œuvres de miséricorde l'emporteront sur les justes motifs de condamnation, toute vie mortelle et les actions les plus diverses seront appréciées selon cette unique norme, à savoir qu'aucune mention ne sera faite de quelque crime que ce soit, là où le Créateur entendra le témoignage des œuvres de miséricorde ⁴⁶. »

Si la Liturgie nous fait lire tous ces textes dès les premiers jours du Carême, il est sûr qu'elle est préoccupée de nous rappeler ce qui est l'essentiel de notre attitude morale : la pratique de la charité. Tout le reste doit y être ordonné, les jeûnes en particulier. Ceux-ci ne nous seront profitables que s'ils sont agréables à Dieu, et ils ne seront agréés de Dieu que s'ils nous permettent d'imiter sa bonté, sa miséricorde, sa « pietas », s'ils nous aident à exercer une plus grande charité, et spécialement s'ils sont eux-mêmes source d'aumônes ! Ce faisant, nous aimerons Dieu de la manière qui lui plaît, car notre volonté coïncidera avec la sienne dans l'unité de l'affection ⁴⁷ et dans la collaboration effective à son œuvre. Nous pourrons dès lors prier d'un cœur sincère avec toute l'Eglise, lorsque, dès le début du Carême, la Liturgie mettra sur nos lèvres la collecte du mercredi des Cendres :

« Accordez, Seigneur, à vos fidèles, d'entreprendre ces jeûnes vénérables et solennels avec tout l'amour fraternel qui convient, et de les poursuivre avec la volonté ferme de se dévouer à votre service ⁴⁸. »

*
* *
*

45. Mt., XXV, 34-46.

46. *Serm. II, de Collectis*, 6; *P.L.*, LIV, col. 167.

47. Cfr collecte du samedi avant la Passion : « Fiat, Domine, quaesumus, per gratiam tuam fructuosus nostrae devotionis affectus... »

48. Il est difficile de traduire « pietas » et plus encore « devotio ». Cfr Darragon, *Notre Carême d'après les Oraisons du Missel romain*, dans la *Vie Spir.*, 86 (1952), p. 260-261 : « Notre mot « dévotion », trop vidé de sa richesse, rend mal, pour une oreille moderne, le contenu du mot latin. S. Thomas nous dit, en effet, que la dévotion est : La volonté de se livrer promptement à tout ce qui concerne le service de Dieu (II^e II^o, q. 82, a. 1) et Menessier, dans son commentaire de la Somme Théologique, *La Religion* (Revue des Jeunes), I, p. 247 : c'est donc la volonté qui se rend toute, consciemment et délibérément, à Dieu son maître, et s'applique résolument à vouloir le servir et l'honorer selon qu'il le faudra. »

Cette façon de concevoir le jeûne serait-elle encore d'actualité? On peut se le demander puisque, d'une part, l'antique discipline du jeûne tombe de plus en plus en désuétude, et que, d'autre part, le sens originel de certaines formules liturgiques s'est tellement appauvri. Il n'en est rien. Sa Sainteté le Pape Pie XII a pris soin de nous rappeler l'urgente actualité de la pénitence, dans une allocution qu'il a prononcée le 2 novembre 1950, en présence des Cardinaux et Evêques réunis à Rome pour la définition du dogme de l'Assomption. Si la forme traditionnelle du jeûne ne peut plus être observée littéralement, par suite des circonstances, la mortification est plus que jamais nécessaire pour dominer et repousser tant de calamités d'ordre moral et social. Le Saint-Père exhorte alors les chrétiens à pratiquer des œuvres de pénitence adaptées à notre temps, et il prend soin de préciser les buts à atteindre dans ce travail d'ascèse :

« Avant tout, chacun expiera par la pénitence ses propres péchés, purifiera son cœur des souillures des vices et deviendra plus saint et plus courageux. Ensuite, il sera un exemple et un stimulant pour ses frères dans la foi et pour ceux du dehors; *ce qu'il aura retranché à la vanité, il le donnera à la charité* et il subviendra miséricordieusement aux besoins de l'Eglise et des pauvres. Les fidèles de la primitive Eglise se conduisaient ainsi : *par le jeûne et l'abstinence de choses même permises, ils alimentaient les sources de la charité*. L'imitation de leur exemple est digne de louange et convient à notre situation et à notre époque, non seulement dans telle ou telle région qui se fait remarquer par sa libéralité et vient au secours de l'Eglise, mais à toutes les régions de la terre sans exception⁴⁹. »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Notons tout simplement, en guise de conclusion, que la façon dont les premiers chrétiens concevaient le jeûne peut encore avantageusement inspirer notre conduite, la parole du Saint-Père en témoigne. Il nous plaît enfin de souligner que notre liturgie actuelle du carême, surtout si nous tenons compte de ses origines patristiques, est encore susceptible de nous rappeler l'orientation charitable de l'ascèse chrétienne⁵⁰, tant il est vrai que, sans la charité, il n'est pas de vertu proprement chrétienne⁵¹.

Besançon.

Abbé A. GUILLAUME.

49. A.A.S., XXXXII (1950), p. 787.

50. Cfr Festugière, O.P., *L'Enfant d'Agrigente*, Paris, 1941, pp. 117-118 : « Le Chrétien jeûne par amour. Manger ou ne pas manger ne sont pour lui que des moyens d'aimer. L'essentiel est l'amour. » — Y. de Montcheuil, S.J., *L'ascèse chrétienne*, dans *Problèmes de vie spirituelle*, Paris, 1945, p. 138 : « Cet effort pour faire de soi un instrument docile de la charité, c'est l'ascèse même. »

51. *I Cor.*, XIII; *Colos.*, III, 14. — Cfr S. Jean Chrysostome, *In Roman. martyr.*, I; P.G., L, col. 607 : « Rien ne surpasse la charité, rien ne l'égale, pas même le martyre... car la charité sans le martyre peut faire des disciplines, mais le martyre sans la charité ne peut absolument rien. » — S. Thomas, II^e II^{ae}, q. 23, a. 7 : « Vera virtus sine caritate esse non potest ». Cfr G. Gillemann, S.J., *Le Primat de la Charité en Théologie morale*, Louvain, 1952.